



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

CES/2002/6
15 avril 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Cinquantième réunion plénière
(Paris, 10-12 juin 2002)

**QUESTIONS QUE LE BUREAU A ESTIMÉ DEVOIR PORTER
À L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE**

(EXTRAITS DE LA PRÉSENTATION INTÉGRÉE)

Introduction

1. L'édition de cette année de la présentation intégrée comporte de nouveaux intitulés de rubrique pour chaque élément de programme, par exemple «But», «Thèmes d'étude et problèmes» et «Objectifs stratégiques à moyen terme». Le secrétariat a introduit ces innovations dans le but de présenter un texte plus clair et plus facile à lire. Le Bureau a examiné la Présentation intégrée à sa réunion de février 2002 et l'a adoptée en vue de la soumettre à la Conférence pour examen. Le présent document regroupe les questions que le Bureau a estimé devoir porter à l'attention des participants à la réunion plénière de 2002. Il s'agit d'une compilation des divers points qui apparaissent, dans toute la Présentation intégrée, sous les rubriques «But» et «L'attention de la Conférence est appelée sur les points suivants». Les informations qui figurent dans le document sont présentées séparément pour chaque domaine de la statistique, dans l'ordre dans lequel ces domaines apparaissent dans la Présentation intégrée.

2. La Conférence est invitée à examiner les questions signalées dans ce document et que le Bureau a estimé devoir porter à son attention. De plus, au titre de ce point de l'ordre du jour, la Conférence est appelée à:

- Analyser les conséquences, pour son programme de travail, des questions que le Bureau a portées à son attention;

- Déterminer les questions ou suggestions qui, par l'intermédiaire du Bureau, devraient être portées à l'attention d'autres organisations dont les activités sont exposées dans la «Présentation intégrée»;
 - Déterminer les questions sur lesquelles le Bureau devrait axer son attention au cours de son prochain examen de la Présentation intégrée, en vue de proposer des mesures concrètes et réalistes pour en assurer un suivi;
 - Adopter et approuver un classement par ordre de priorité des activités inscrites au programme de travail de la Conférence (voir CES/2002/5) en vue de le communiquer au Groupe d'experts du programme de travail de la CEE, ainsi que la Commission a demandé à tous ses organes subsidiaires principaux de le faire.
3. Le débat sur l'un quelconque des points mentionnés dans le présent document (ou tout autre point associé à la Présentation intégrée) devrait normalement avoir lieu vers la fin de l'examen de la Présentation intégrée par la Conférence (voir point 3 de l'ordre du jour).

Activité de programme 1: Organisation et fonctionnement des services de statistique

Cette partie du programme porte sur les exigences auxquelles les systèmes nationaux de statistique se trouvent confrontés en raison, d'une part, des pressions qui s'exercent en vue de développer et de coordonner davantage les activités au niveau international et, d'autre part, de la demande croissante d'informations locales ou régionales dans les systèmes de statistique infranationaux. Les activités statistiques sont fortement influencées par les grandes évolutions politiques qui interviennent dans la région de la CEE, à savoir le renforcement et l'élargissement de l'Union européenne, le passage à l'économie de marché des pays d'Europe centrale et de la CEI et la consolidation du dialogue transatlantique entre l'Europe et l'Amérique du Nord.

1.2 QUESTIONS DE GESTION ET DE POLITIQUE GÉNÉRALE INTÉRESSANT DIRECTEMENT LES PRÉSIDENTS DES SERVICES NATIONAUX DE STATISTIQUE

But: Faire en sorte que les relations entre les directions des instituts nationaux de statistique et les contacts avec les cadres des organismes internationaux de statistique soient efficaces.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur le point suivant:

- Les politiques et pratiques de diffusion des données statistiques adoptées par les services nationaux de statistique et les organisations internationales.

1.3 PAYS EN TRANSITION DE LA RÉGION DE LA CEE

But: Faire en sorte que les pays en transition disposent d'une infrastructure statistique bien développée, stable et adéquate qui corresponde à leurs besoins, qu'ils reçoivent des milieux statistiques internationaux des conseils ainsi qu'une aide pour les appliquer et qu'ils se conforment aux normes et règles internationales en matière de statistique.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- Les investissements nécessaires pour accomplir avec succès l'élargissement accéléré de l'Union européenne, c'est-à-dire l'intégration de 10 nouveaux États membres en 2004.
- De nouvelles activités ayant pour but d'assurer que les statistiques des membres de la CEI soient comparables à celles des autres pays de la région.
- L'achèvement des travaux sur les recensements de la population dans les pays de la CEI.
- L'engagement accru et la participation active des pays en transition dans le contexte des réunions plénières et du programme de travail de la Conférence des statisticiens européens.

Activité de programme 2: Infrastructure technique et autres questions communes

Il est de plus en plus nécessaire d'échanger des données d'expérience et de déterminer des règles de bonne pratique pour appliquer à la statistique officielle les nouveaux instruments et les nouvelles techniques qui sont apparus dans le sillage de l'évolution technologique, de l'économie informatisée et de la société de l'information. La gestion des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les services de statistique exige l'adoption d'une orientation stratégique globale afin d'élaborer des programmes et politiques appropriés pour améliorer la collecte, le traitement et la diffusion des statistiques officielles. La priorité dans ce domaine consiste à établir des classifications types, des méthodes, des normes, des définitions de métadonnées ainsi que d'autres instruments qui permettent une parfaite intégration et adaptation des activités statistiques nationales et internationales au nouvel environnement en pleine évolution créé par les TIC, eu égard en particulier à l'influence croissante de l'Internet. Les nouveaux enjeux portent dorénavant sur la confidentialité et l'accessibilité des données, leur actualité, leur concordance et leur utilité pratique.

2.1 GESTION DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE

But: Faire en sorte que les avantages procurés par les technologies de l'information et de la communication (TIC) soient exploités au mieux, dans le cadre de la collecte, du traitement et de la diffusion des données statistiques.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- La nécessité de mieux intégrer les systèmes d'information géographique (SIG) dans la production de statistiques.
- L'impact sur les statistiques des initiatives en matière d'informatisation de l'administration (e-gouvernement).
- Les bases de données statistiques internationales développées dans les pays nordiques.
- La tendance accrue à un partage des infrastructures informatiques.

2.2 COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNÉES STATISTIQUES

But: Faire en sorte que les avantages procurés par les TIC soient exploités au mieux dans le cadre de la collecte et du traitement des données statistiques.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- La création d'un environnement propre à assurer la confidentialité statistique dans l'Union européenne comme élément clef des stratégies et politiques nationales.
- Les méthodes d'accès à un ensemble restreint d'informations et de limitation de l'accès à l'information dans le but de combattre le terrorisme.
- Les méthodes d'accès aux microdonnées à des fins de recherche.

2.3 DIFFUSION ET ÉCHANGE DE L'INFORMATION STATISTIQUE

But: Faire en sorte que les avantages procurés par les TIC soient exploités au mieux dans le cadre de la diffusion et de l'échange de l'information statistique.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- La mise en relief, en raison de la croissance rapide du volume de données disponible sur l'Internet, d'un large éventail de questions de politique générale liées à la diffusion des données qu'il convient d'étudier dans l'ensemble de la région de la CEE, notamment la distribution secondaire des statistiques, les droits d'auteur et les licences, la publicité et la commercialisation, l'analyse des besoins des utilisateurs et la formation de ces derniers. L'expérience et les connaissances spécialisées acquises par l'Union européenne dans ce domaine sont précieuses.
- L'état d'avancement du projet SDMX dirigé par le FMI, auquel participent l'Union européenne, l'OCDE, la Division de statistique de l'ONU et d'autres organisations internationales.

2.4 CLASSIFICATIONS STATISTIQUES

But: Faire en sorte que des normes de classement uniques soient appliquées dans le monde entier pour chaque domaine de la statistique.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- Les efforts accomplis par Statistique Canada, l'Instituto Nacional de Estadística, Geografía e Informática du Mexique, le Bureau of the Census des États-Unis et Eurostat pour assurer la convergence du NAICS et de la NACE.
- La révision de la CITI.

2.5 RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT STATISTIQUE

But: Assurer la poursuite d'un programme de recherche-développement productif et approprié, avec une large diffusion des résultats.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- L'application croissante et l'omniprésence des TIC nécessitent une nouvelle modélisation des données et métadonnées.

- Les travaux de recherche sur la modélisation des données font défaut; or ils devraient recevoir un rang de priorité élevé.

2.6 DONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET RÉGIONALES

But: Faire en sorte que les normes applicables aux informations géographiques soient universellement adoptées et que les informations à base géographique soient diffusées aussi largement et efficacement que possible.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur le point suivant:

- Il faut établir une coopération plus étroite entre les services nationaux de statistique, les organismes nationaux de cartographie et les administrations nationales si l'on veut améliorer l'offre et la comparabilité des informations spatiales.

2.7 MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

But: Faire en sorte que le personnel participant aux travaux statistiques reçoive une formation appropriée et qu'il existe des systèmes adéquats pour la formation permanente et la mise en valeur du personnel.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur le point suivant:

- L'Équipe spéciale des ressources humaines (Eurostat et les instituts nationaux de statistique des États membres de l'Union européenne) est chargée d'étudier les questions d'intérêt commun touchant la gestion des ressources humaines, notamment les moyens de favoriser les échanges de personnel non seulement avec Eurostat mais entre les instituts des pays membres (en liaison avec l'Équipe spéciale d'Eurostat (Task Force) chargée de la formation des statisticiens européens).

2.8 INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

But: Mettre en évidence les meilleures mesures favorisant le développement durable; élaborer des indicateurs ou un cadre qui permettront d'évaluer le développement durable.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- La nécessité d'une coopération active entre les services nationaux de statistique pour concevoir des mesures en faveur du développement durable.
- L'évaluation de la suite donnée au Sommet de Johannesburg sur le développement durable.

Activité de programme 3: Statistiques économiques

Cette activité de programme est axée sur les travaux liés à l'élaboration de normes et de méthodes par des organisations supranationales et internationales dans divers domaines de la statistique économique. Tout une série de manuels et de guides sont mentionnés à titre indicatif. Il vaut la peine de signaler que la plupart de ces guides et manuels sont l'œuvre collective de

plusieurs organisations internationales qui les ont mis au point au sein de groupes de travail et d'équipes spéciales intersecrétariats.

Une large place est faite également à la coopération internationale et à l'assistance technique aux pays en transition, en particulier aux pays membres de la CEI ou situés dans la région des Balkans.

3.1 MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME DE COMPTABILITÉ NATIONALE

But: Faire en sorte qu'il existe, pour toute la gamme des comptes nationaux, des données de grande qualité produites conformément aux normes du SCN/SEC pour tous les pays de la CEE, et, notamment, que l'on dispose de séries chronologiques longues.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- Action future concernant la collecte en commun de données (pays en transition): la CEE et Eurostat rassemblent l'une et l'autre des données sur les comptes nationaux auprès des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne. Avant de pouvoir éliminer ce chevauchement, on doit d'abord régler les questions en suspens liées à l'actualité, au niveau de détail, au format de transmission et à la fiabilité des données. Ces questions ont été abordées dans le passé et seront réexaminées de temps à autre en fonction de l'évolution de la situation.
- Comment faire face rapidement aux problèmes nouveaux ou qui commencent à se faire jour dans le domaine de la comptabilité nationale.

3.2 STATISTIQUES MONÉTAIRES ET BANCAIRES, DES FINANCES PUBLIQUES ET DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

But: Faire en sorte qu'il existe un système global, cohérent et équilibré de statistiques monétaires et bancaires, des finances publiques et de la balance des paiements capable d'appuyer la mise au point et l'ajustement de l'action des pouvoirs publics et permettant de mieux comprendre les déterminants de la mondialisation.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- Action future concernant la collecte en commun de données (pays en transition): la CNUCED et Eurostat s'efforceront de régler la question dans le courant de 2002, sous réserve des ressources disponibles.
- Les difficultés qu'éprouvent les pays à recueillir des données de qualité sur la balance des paiements.

3.3 COMMERCE INTERNATIONAL DES MARCHANDISES

But: Faire en sorte qu'il existe, pour le secteur des marchandises entrant dans le commerce international, des statistiques cohérentes et complètes conformes aux normes et définitions internationales.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur le point suivant:

- Les travaux entrepris par la Division de statistique de l'ONU en vue de constituer des ensembles de données arrêtés d'un commun accord par le jeu d'une coopération interinstitutions dans le but de réduire le travail de réponse des services nationaux de statistique.

3.4 STATISTIQUES DES TRANSPORTS

But: Veiller à ce qu'il existe des statistiques des transports conformes aux normes, classifications et besoins des statistiques économiques générales, ainsi qu'aux normes et définitions internationales.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur le point suivant:

- Très peu de progrès ont été réalisés dans la mise au point d'indices des prix pour les transports; or, la demande de ce genre de données reste forte.

3.7 TOURISME

But: Faire en sorte qu'il existe un système global, cohérent et équilibré de statistiques du tourisme capable d'appuyer la mise au point et l'ajustement de l'action des pouvoirs publics et permettant de mieux comprendre les déterminants du tourisme.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur le point suivant:

- La coopération internationale dans le domaine des statistiques du tourisme continue de bien fonctionner. La prochaine tâche importante à laquelle il faudra s'atteler est la mise à jour des recommandations de l'ONU de 1993 sur les statistiques du tourisme.

3.8 AUTRES SERVICES MARCHANDS ET SERVICES NON MARCHANDS

But: Faire en sorte qu'il existe des statistiques sur le secteur des services qui soient conformes aux normes et définitions internationales.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur le point suivant:

- Action future concernant la collecte en commun de données (statistiques sur la société de l'information, voir aussi l'EP 3.11 et l'EP 3.13): le Groupe de travail de l'OCDE sur les indicateurs pour la société de l'information, qui a d'abord élaboré une définition du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) en fonction de l'activité, réunit actuellement des données, comparables d'un pays à l'autre, sur l'offre de TIC et élargit la définition du secteur des TIC pour y incorporer la notion de produit. Il a décidé de créer un groupe d'experts de la définition et de la mesure du commerce électronique, auquel participent 14 pays et Eurostat.

3.9 STATISTIQUE DES PRIX, Y COMPRIS PARITÉS DE POUVOIR D'ACHAT

But: Faire en sorte qu'il existe des mesures fiables et comparables d'un pays à l'autre des niveaux et tendances des prix ainsi que des parités de pouvoir d'achat.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- L'achèvement prochain, en 2002, des travaux consacrés à la préparation des nouveaux manuels sur les statistiques des prix.
- L'octroi d'un appui à la proposition de la Banque mondiale visant à injecter des ressources nouvelles dans le programme de comparaison internationale (PCI).
- L'utilité considérable que pourrait avoir pour les travaux sur les parités de pouvoir d'achat, une participation des spécialistes de la comptabilité nationale.

3.10 STATISTIQUES AGRICOLES ET FORESTIÈRES ET STATISTIQUES DE LA PÊCHE

But: Faire en sorte qu'il existe un ensemble de statistiques fiables et comparables d'un pays à l'autre sur les activités agricoles et forestières et sur la pêche qui permettent aux décideurs nationaux et internationaux de disposer d'informations appropriées.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- Action future concernant la collecte en commun de données (données agricoles autres que celles figurant dans les comptes économiques de l'agriculture): Eurostat et la FAO ont décidé de travailler en concertation dans le domaine des statistiques des prix agricoles. D'autres ensembles de données seront successivement retenus et inclus dans un cadre de consultation et d'utilisation de données communes.
- Action future concernant la collecte en commun de données (statistiques de la pêche): Après une réunion commune Eurostat/FAO/OCDE avec des représentants des services nationaux de statistique qui s'est tenue en février 2000 et les discussions qui ont eu lieu sur cette question au sein du Comité des pêches de l'OCDE, des propositions sont actuellement formulées en vue de réduire au minimum les chevauchements entre les demandes adressées aux services nationaux et d'améliorer l'échange de données entre les organismes internationaux.
- Action future concernant la collecte en commun de données (indicateurs agroenvironnementaux): voir l'EP 5.1.
- Le rôle central que joue le Groupe de travail intersecrétariats des statistiques agricoles (IWG.AGRI) en matière de coordination des activités de ses membres et l'importance des travaux consacrés à la préparation des conférences mondiales sur les statistiques agricoles.
- L'élargissement du champ des statistiques agricoles à l'environnement et au développement rural.

3.11 STATISTIQUES INDUSTRIELLES

But: Faire en sorte qu'il existe des statistiques sur le secteur industriel qui soient conformes aux normes et définitions internationales et que les décideurs disposent de données appropriées et désagrégées dans les domaines suivants: petites et moyennes entreprises, productivité, technologie et emploi.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- Action future concernant la collecte en commun de données (statistiques structurelles sur les entreprises): un accord sur la collecte de données en commun a été conclu entre l'OCDE et Eurostat, ce qui représente un succès majeur.
- Action future concernant la collecte de données en vue de l'établissement de statistiques sur les PME: l'OCDE poursuivra la collecte de données, dans ce domaine.

3.12 STATISTIQUES DE L'ÉNERGIE

But: Faire en sorte qu'il existe, pour le secteur de l'énergie, des statistiques conformes aux normes et définitions internationales.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur le point suivant:

- Les pays devraient être sensibilisés aux conséquences d'une réduction des ressources allouées aux statistiques de l'énergie. Pour pouvoir suivre l'application des protocoles et accords internationaux, il faut améliorer la qualité, la couverture, le degré de détail et l'actualité des statistiques de l'énergie. Toute nouvelle réduction des ressources consacrées aux statistiques de l'énergie aurait de graves incidences sur l'observation continue de l'économie mondiale (instabilité des prix) et sur la qualité des statistiques concernant la réduction des émissions des gaz à effet de serre.

3.13 STATISTIQUES DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE

But: Faire en sorte qu'il existe, pour le secteur de la science et de la technologie, des statistiques conformes aux normes et définitions internationales, portant sur la conception, la mise au point, l'appropriation et la diffusion des nouvelles techniques et leur application à la production de biens et services.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- Le dernier stade de la formulation des améliorations touchant divers aspects du Manuel de Frascati utilisé pour les enquêtes sur la R-D et leur mise en pratique.
- La poursuite du développement et de l'amélioration des enquêtes sur l'innovation technologique et des indicateurs connexes et l'amélioration éventuelle du Manuel d'Oslo.
- La mise à jour et l'extension des méthodes et enquêtes existantes en vue d'obtenir des meilleurs indicateurs de l'internationalisation de la science et de la technologie et leur application.

- L'amélioration des ventilations par région au sein des pays membres.
- L'amélioration des méthodes existantes dans le contexte de la révision du Manuel de Canberra.
- La poursuite des travaux analytiques et méthodologiques sur les brevets et, le cas échéant, l'amélioration du Manuel sur les brevets.

3.14 REGISTRES DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES ET FICHIERS ADMINISTRATIFS ÉTAYANT L'ÉLABORATION DES STATISTIQUES ÉCONOMIQUES

But: Faire en sorte qu'il existe des registres des activités industrielles et commerciales d'une qualité suffisamment bonne pour étayer l'activité statistique nécessaire et que le meilleur usage soit fait des fichiers administratifs à des fins statistiques.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- De nombreux pays n'ont pas encore achevé le processus d'harmonisation et de mise au point de registres des activités industrielles et commerciales en tant que base de sondage et source d'information.
- Une harmonisation mondiale du traitement des groupes d'entreprises est nécessaire, car l'information sur ces groupes est essentielle pour améliorer les statistiques sur la mondialisation; à ce propos, la mise au point du Manuel de l'OCDE sur les indicateurs de globalisation économique est importante et il faudrait parvenir à un accord à ce sujet au niveau de l'ONU.
- Les travaux méthodologiques d'Eurostat sont incorporés dans le Manuel de recommandations concernant les registres qui est en cours de révision à la lumière de l'évolution récente. L'élaboration du texte des projets et plans de chapitres s'achèvera vers la fin de 2002, et il serait intéressant que tous les pays et organisations internationales apportent leur contribution à ces travaux.

3.99 AUTRES TRAVAUX DANS LE DOMAINE DES STATISTIQUES ÉCONOMIQUES

But: Faire en sorte qu'il existe, pour les domaines visés dans cet élément de programme, des statistiques cohérentes et complètes conformes aux normes et définitions internationales.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- La demande de statistiques à court terme augmente sans cesse car les décideurs et les analystes en ont besoin pour suivre l'évolution de la situation économique à court terme. Par conséquent, la production d'un service d'excellente qualité est considérée comme un projet de la plus grande importance dans la zone euro ainsi que pour l'Union européenne dans son ensemble.

- Le groupe de haut niveau du Système statistique européen a été créé pour veiller à l'amélioration des indicateurs économiques à court terme clefs de l'UE/UEM (en définissant un projet de liste de principaux indicateurs économiques européens ainsi qu'un plan tendant à améliorer, en particulier, l'actualité des indicateurs) et pour assurer le suivi du plan d'action de l'UEM et de l'étude comparative («benchmarking») UE/États-Unis.
- L'importance croissante des règles comptables internationales (voir, par exemple, l'affaire Enron et des exemples semblables) et la nécessité d'étudier l'impact qu'elles peuvent avoir sur les statistiques devraient encourager les statisticiens à prendre les initiatives suivantes: participer aux groupes de discussion existants; souscrire à la normalisation de la comptabilité et appuyer l'allègement du travail de réponse incombant aux entreprises; et tenter d'exercer une influence sur l'utilisation des notions comptables à des fins statistiques.

Activité de programme 4 : Statistiques sociales et démographiques

Cette partie du programme englobe tout un ensemble de statistiques sociales et démographiques qui présentent un intérêt pour les instituts nationaux de statistique de la région de la CEE. Les travaux des diverses organisations internationales dans ces domaines se trouvent influencés non seulement par les grandes orientations qui interviennent dans les pays de la région de la CEE, mais aussi par l'issue des délibérations et échanges de vues entre les gouvernements au cours des grandes réunions mondiales organisées par l'ONU dans ce domaine (par exemple sur les femmes et l'égalité entre les sexes, le vieillissement, le Sommet social, la Déclaration du Millénaire, etc.).

Les travaux de la Conférence et du secrétariat de la CEE ayant trait aux statistiques sociales et démographiques portent essentiellement sur certains sujets particuliers, par exemple les recensements de la population et des habitations ou les migrations internationales, les efforts en la matière étant axés sur l'élaboration et l'application de normes et de méthodes acceptées sur le plan international, ou encore les statistiques différenciées en fonction du sexe, pour lesquelles il s'agit surtout d'établir un site Internet sur les statistiques régionales ventilées par sexe qui servira à suivre l'évolution de la situation et les changements intervenus. Par ailleurs, le secrétariat de la CEE, en étroite concertation avec d'autres organisations internationales, met sur pied des réunions communes dans certains domaines de la statistique qui figurent dans le programme de travail de la Conférence, par exemple les statistiques de la santé (avec l'OMS) et les statistiques du travail (avec l'OIT).

4.1 STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES (Y COMPRIS PROJECTIONS, MIGRATIONS, FÉCONDITÉ ET FAMILLES ET MÉNAGES)

But: Faire en sorte que les États membres soient en mesure de produire en temps voulu des statistiques et projections démographiques fiables dans le respect des normes internationales permettant de procéder à des analyses comparatives.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- Il est nécessaire de prêter une attention particulière à divers problèmes en rapport avec les statistiques des migrations internationales, y compris les points faibles des méthodes

statistiques traditionnelles et l'insuffisance de comparabilité des données et, de ce fait, l'application limitée des recommandations de l'ONU par les États Membres.

- Il faut encore améliorer la coopération entre les organisations internationales en matière de collecte des données.

4.2a RECENSEMENTS DE LA POPULATION ET DES HABITATIONS

But: Faire en sorte que les recensements soient exécutés dans le respect des règles et normes internationales en matière d'efficacité et de productivité tout en répondant aux besoins de chacun des pays.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- Plusieurs pays n'ont pas été en mesure de procéder aux recensements pour des raisons financières ou techniques.
- Le passage du recensement selon le mode traditionnel à un recensement sur la base de registres, qui est déjà réalisé ou en cours dans de nombreux pays de la région, aura des répercussions importantes dans des domaines tels que les migrations internationales ou les statistiques sur des groupes de populations particuliers.

4.4 STATISTIQUES DU TRAVAIL

But: Faire en sorte que les statistiques du travail soient appropriées pour décrire la situation du marché du travail et mettre en lumière les facteurs sous-jacents de façon à permettre aux pouvoirs publics de disposer des informations dont ils ont besoin pour intervenir en vue d'améliorer la situation et d'harmoniser les politiques et programmes socioéconomiques, tout en se conformant aux normes internationales.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- L'OIT ne dispose pas des ressources nécessaires pour mener à bien la révision de la CITP-88.
- Il faut œuvrer à l'harmonisation de la mesure des revenus.

4.7a STATISTIQUES SUR LE REVENU ET LES DÉPENSES DES MÉNAGES, LE BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION ET LA PAUVRETÉ ET LES REVENUS

But: Faire en sorte qu'il existe des statistiques complètes, comparables, fiables et d'actualité, qui décrivent la répartition de la capacité des individus, des familles et des ménages à acquérir des biens et services; que soit définie l'origine des inégalités de revenus; que les processus d'exclusion sociale soient compris; que les besoins d'action sur la distribution des revenus soient évalués afin d'identifier les interventions jugées nécessaires et d'en contrôler l'efficacité.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- Le rapport final du Groupe de Canberra sur les statistiques de revenu des ménages est maintenant disponible (<http://lisweb.ceps.lu/links/canbaccess.htm>).
- D'autres travaux devront être entrepris dans le domaine de la mesure des revenus, en vue d'améliorer la qualité des données et leur comparabilité au niveau international.

4.7b STATISTIQUES SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE

But: Faire en sorte que les statistiques sur la sécurité sociale répondent aux besoins des décideurs et aux considérations liées à l'utilité publique et soient conformes aux règles et normes internationales.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur le point suivant:

- L'intérêt croissant et les diverses activités suscités par le vieillissement de la population et les dépenses qui en découlent.

4.8 STATISTIQUES SUR LA CRIMINALITÉ ET LA JUSTICE PÉNALE

But: Faire en sorte qu'il existe un système fiable et global de statistiques sur la criminalité et la justice pénale qui permette des comparaisons internationales et qui puisse étayer l'élaboration d'une politique sociale ainsi que favoriser une prise de conscience et une responsabilisation accrues de la population.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- Il convient d'entreprendre des travaux complémentaires en vue d'améliorer la comparabilité des statistiques sur la criminalité.
- Il faudrait également prêter attention aux différences existant entre les données tirées d'enquêtes et les données administratives.

4.9 STATISTIQUES DE LA SANTÉ

But: Faire en sorte qu'il existe un système cohérent de statistiques de la santé capable d'étayer l'analyse des politiques et l'adoption de décisions dans le domaine de la santé.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- Le problème de la confidentialité des données, qui est particulièrement sensible dans le domaine des statistiques de la santé.
- Collecte de données en commun: Des accords informels existent entre l'OMS, l'OCDE et Eurostat en vue d'améliorer la collecte des données, d'harmoniser la collecte et l'analyse des données, d'utiliser des instruments communs et de procéder à des échanges de données d'intérêt commun. Une collaboration étroite est également établie avec l'OIT dans le domaine des statistiques en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

- Échange d'informations: Des accords informels existent entre l'OCDE et Eurostat en vue d'échanger des informations et des données obtenues auprès des États membres aux fins de procéder à des vérifications par recoupements et de permettre à chacune de ces organisations de compléter sa propre collecte de données.

4.10 STATISTIQUES DIFFÉRENCIÉES EN FONCTION DU SEXE

But: Faire en sorte que l'étude des problèmes sexospécifiques soient intégrées à toutes les branches de la statistique.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur le point suivant:

- Il convient d'entreprendre des travaux complémentaires en vue d'améliorer la mesure des différences de revenu entre les sexes. On constate d'importantes faiblesses et insuffisances méthodologiques dans certains des travaux statistiques menés dans ce domaine.

4.11c REGISTRES ET FICHIERS ADMINISTRATIFS UTILISÉS POUR L'ÉTABLISSEMENT DES STATISTIQUES SOCIALES ET DÉMOGRAPHIQUES

But: Faire en sorte que les systèmes statistiques utilisent au mieux les données administratives.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur le point suivant:

- Dans de nombreux pays de la région, les registres et les fichiers administratifs sont de plus en plus fréquemment utilisés à des fins de recensement, voire représentent dans certains cas les principales sources d'information (voir l'EP 4.2a).

Activité de programme 5 : Statistiques de l'environnement

Cette partie du programme témoigne du souci de la Conférence de mettre en place un système intégré de statistiques de l'environnement comparables d'un pays à l'autre, qui puisse aider les décideurs à formuler des politiques écologiquement durables. Beaucoup de données manquent encore et de gros problèmes de qualité subsistent dans le domaine des statistiques de l'environnement où la plupart des pays s'efforcent d'améliorer en permanence la communication et la diffusion systématiques de données. Les statisticiens spécialisés dans les questions de l'environnement, qui jouent un rôle décisif en proposant à la société des concepts, des classifications et des définitions, doivent également être appelés dès le début à participer à l'élaboration d'indicateurs de l'environnement et d'indicateurs de la durabilité. La comptabilité de l'environnement constitue un moyen de plus en plus important de répertorier l'utilisation des ressources naturelles et d'associer la pensée économique et la cause écologique. La Conférence et la Division de statistique de la CEE ne participent que dans une faible mesure aux travaux dans ce domaine parce qu'elles ne disposent que d'un volume limité de ressources à cet effet.

5.1 NOTIONS, DÉFINITIONS, CLASSIFICATIONS SECTORIELLES ET BASES DE DONNÉES SUR L'ENVIRONNEMENT

But: Faire en sorte qu'il existe un système intégré de statistiques de l'environnement comparables sur le plan international qui puisse aider les gouvernements à définir et à ajuster

les politiques en matière de réglementation, de fiscalité et de gestion des ressources qui ont une incidence directe ou indirecte sur l'environnement.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- Les statisticiens doivent participer aux étapes initiales des travaux visant à définir et mettre au point des indicateurs de l'environnement pour donner un caractère plus concret à l'échange d'idées et garantir l'applicabilité de tout indicateur proposé.
- Il est nécessaire de mieux coordonner la collecte de données, d'éviter les chevauchements et de se concentrer sur les ensembles de données prioritaires («rationalisation de la collecte de données»).
- Il est nécessaire de combler les lacunes dans les données pour les statistiques de l'environnement jugées prioritaires.
- Des travaux de fond et des préparatifs sont en cours dans les pays et au sein des organisations internationales en vue de l'évaluation «Rio + 10» qui aura lieu en 2002, et notamment pour concevoir des indicateurs qui permettent de suivre les progrès réalisés dans le sens du développement durable (voir également l'EP 2.8 Indicateurs du développement durable).

5.2 COMPTABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

But: Faire en sorte qu'il existe un mécanisme permettant de rapprocher la comptabilité matérielle et les éléments monétaires correspondants de la comptabilité nationale.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- L'interaction étroite entre la comptabilité environnementale et la comptabilité économique.
- L'achèvement de la révision du manuel sur le Système de comptabilité économique et environnementale intégrée (SCEE) et la nécessité d'élaborer, dès que possible, le guide pratique (manuel opérationnel) qui doit le compléter.

Activité de programme 6 : Diffusion et appui aux activités du secrétariat

L'amélioration de la coordination occupe une place de premier plan dans tous les travaux de la Conférence. Cette activité de programme, qui se rapporte aux politiques de collecte des données des organisations internationales, contribue à éviter les chevauchements dans les collectes et à réduire au minimum le travail de réponse des services nationaux. Elle englobe également les activités de diffusion des données.

6.1 DIFFUSION DES DONNÉES ET COORDINATION DE LA COLLECTE INTERNATIONALE DE DONNÉES

But: Faire en sorte que la coordination de la collecte et de la diffusion internationales de données soit efficace.

Le Bureau a décidé d'appeler l'attention de la Conférence sur les points suivants:

- Les différences entre les politiques de tarification appliquées par les divers organismes nationaux et internationaux de statistique aux fins de la diffusion de l'information statistique.
- Le rôle croissant de l'Internet dans le domaine de la collecte des données. Ces innovations offrent l'occasion d'alléger la charge de travail qui pèse sur les INS. La poursuite du développement des normes en matière d'échange de données informatisé (par exemple la norme commune pour l'échange de données et métadonnées statistiques (SDMX) basée sur le langage XML) doit en principe intensifier considérablement la collecte de données par le biais de l'Internet. Cependant, pour tirer pleinement parti de cette possibilité, une coordination poussée de la collecte de données doit s'instaurer entre les organisations internationales.
